

Troisième phase du Cadre intégré renforcé (CIR)

Lignes directrices pour l'élaboration du Document de programme pays (DPP)

1. Contexte

La troisième phase du Cadre intégré renforcé (CIR) s'appuie sur plus d'une décennie d'expérience globale pour aider les pays les moins avancés (PMA) à intégrer le commerce dans leurs stratégies de développement et à tirer parti du commerce comme moteur de la réduction de la pauvreté, de la diversification économique et de la croissance durable. Dans cette nouvelle phase, le programme met davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats, l'appropriation nationale et l'exploitation stratégique des ressources pour produire un impact mesurable et durable.

Ce DPP est l'outil central de programmation pour chaque PMA dans le cadre de la troisième phase du CIR. Il s'agit d'une feuille de route stratégique quinquennale au maximum, alignée sur les priorités nationales et éclairée par des diagnostics et des analyses actualisés, qui permet d'accéder au Fonds d'affectation spéciale pour le CIR (FASCIR) par le biais de deux Dispositifs de financement complémentaires. Le DPP est co-créé avec le partenariat du CIR en tant que programme national prioritaire pour le commerce. Il sert d'abord de plate-forme pour engager l'ensemble des partenaires et mobiliser des ressources, et seulement dans un second temps de mécanisme d'accès aux financements du CIR. Il doit être clairement ancré dans la Matrice des actions prioritaires (MAP) nationale en matière d'assistance technique liée au commerce et à l'investissement, laquelle constitue l'outil de référence pour l'alignement des partenaires, la planification séquentielle et le suivi des progrès, tout en jouant également un rôle de levier pour mobiliser des ressources plus larges de l'Aide pour le commerce.

Par conséquent, le DPP est plus qu'une simple exigence pour les demandes de financement, c'est aussi une articulation stratégique du programme de commerce et d'investissement du pays dans le cadre du CIR. Il intègre les enseignements tirés des phases précédentes de l'appui du CIR, comble les lacunes institutionnelles et politiques et aligne les considérations et les priorités nationales sur les engagements mondiaux (tels que les Objectifs de développement durable et le Programme d'action de Doha), les disciplines de l'OMC et les priorités d'intégration économique régionale. En outre, le DPP s'aligne sur d'autres initiatives pertinentes en cours et planifiées liées au commerce et à l'investissement dans le contexte plus large de l'Aide pour le commerce afin d'assurer la complémentarité et d'éviter la duplication des efforts. Le DPP préserve en même temps une approche de programmation agile et flexible, lui permettant d'évoluer au fil du temps et de s'adapter aux priorités et changements émergentes aux niveaux national, régional et global. Les deux Dispositifs de financement complémentaires sont:

- i. **Dispositif de financement 1** pour l'appui au développement institutionnel, axé sur le renforcement de la gouvernance liée au commerce et à l'investissement, des cadres politiques ainsi que des capacités institutionnelles et humaines.
- ii. **Dispositif de financement 2** pour des interventions catalytiques visant à transformer le renforcement des capacités institutionnelles en gains concrets de compétitivité commerciale et d'investissement, ainsi qu'en opportunités de marché élargies, conformément aux priorités nationales de développement.

Encadré 1. Comment le DPP et la MAP fonctionnent ensemble

- **La MAP est le quoi** → une liste évolutive, fondée sur des données factuelles, des priorités nationales en matière de commerce et d'investissement, séquencées et mises à jour au fil du temps.
- **Le DPP est le "comment"** → un programme stratégique pluriannuel qui traduit la MAP en une feuille de route opérationnelle, en s'appuyant sur des actions pour lesquelles des ressources sont mobilisées à la fois par le CIR et par d'autres sources.
- **Ensemble** → la MAP ancre le DPP dans les priorités nationales, tandis que le DPP élève la MAP en un programme national, doté de ressources et porté par le pays, dans le cadre de la Phase Trois du CIR.

2. Engagement des pays et conception du DPP

Dans le cadre de la troisième phase du CIR, tous les PMA sont encouragés à adopter une approche axée sur les programmes pour l'aide liée au commerce et à l'investissement, en préparant un DPP qui tienne compte de leur contexte, de leurs possibilités et de leurs contraintes de développement uniques. Le processus d'élaboration du DPP est itératif, participatif et fondé sur des données probantes, ce qui permet de s'assurer que les ministères, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement contribuent tous à la conception et à la hiérarchisation des interventions.

Le processus commence par des consultations au niveau des pays menées par l'UNMO et supervisées par le Point focal du CIR et/ou le Président du Comité directeur national (CDN). Ce processus implique l'élaboration de la MAP, qui sert de répertoire des actions prioritaires issues des diagnostics existants, notamment l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC/mises à jour de l'EDIC), les études sectorielles, les analyses de chaînes de valeur et d'autres évaluations nationales. Ces domaines prioritaires d'investissement et de réforme sont identifiés dans le cadre de ce processus. La MAP sert donc de référence pour l'alignement des interventions, la planification séquentielle des priorités et la mobilisation des ressources. La MAP est un document évolutif, régulièrement mis à jour afin de refléter les nouvelles données, l'évolution des priorités nationales et les nouvelles opportunités de partenariats et d'investissements. Ce processus participatif permet de s'assurer que le DPP proposé est solide sur le plan technique et qu'il bénéficie également d'un soutien plus large de la part des acteurs politiques et des parties prenantes.

Une fois que les priorités stratégiques sont convenues, l'UNMO structure le CPD en composantes modulaires qui peuvent être séquencées au fil du temps, en tenant compte de l'état de préparation institutionnelle, de la capacité d'absorption et des possibilités de mobiliser des ressources complémentaires. Cette approche modulaire offre la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la conjoncture économique, des nouveaux débouchés sur les marchés ou des priorités stratégiques.

La durée de vie du DPP se termine en juin 2031, y compris la mise en œuvre de toutes les activités et la clôture. Cette durée permet aux pays de planifier et d'exécuter leurs interventions dans le cadre plus large de la troisième phase du CIR, tout en laissant suffisamment de temps pour le séquençage et la gestion adaptative.

L'approbation d'un DPP par le Conseil exécutif opérationnel (CEO) du CIR représente une approbation stratégique de la trajectoire d'engagement du pays auprès du CIR, couvrant les actions à financer par

le FASCIR ainsi que par d'autres sources de financement. Cette approbation, toutefois, ne constitue pas un droit à recevoir la totalité de l'enveloppe indicative de financement, pouvant aller jusqu'à 3,5 millions d'USD provenant du FASCIR, conformément à l'enveloppe globale de financement de 200 millions d'USD à mobiliser pour la troisième phase du CIR. Les engagements financiers du FASCIR sont pris et gérés par le biais des accords juridiques et de leurs annexes et dépendent de la disponibilité des ressources. Ces engagements pourraient être pris sur une base annuelle ou pluriannuelle, en fonction des priorités du programme, des résultats obtenus et des fonds disponibles. Les accords juridiques comprendront des dispositions claires, spécifiant que le soutien du CIR dépend des ressources disponibles. En outre, le GFAS fournira des mises à jour régulières sur la disponibilité des ressources, ce qui permettra aux PMA de s'engager et de planifier de manière réaliste en fonction du financement confirmé. Les DPP doivent présenter un ratio de cofinancement minimal de 1:4 (en espèces et/ou en nature) – c'est-à-dire que pour chaque dollar de financement du CIR, au moins 25 centimes doivent être apportés directement par le gouvernement, d'autres partenaires de développement ou le secteur privé au moment de la conception du programme. Plus important encore, les DPP doivent également mettre en évidence le potentiel d'effet de levier plus large du soutien du CIR à travers la mise en œuvre de la MAP, en visant un ratio minimum de 10:1 – en d'autres termes, chaque dollar de financement du CIR devrait constituer un levier pour mobiliser au moins 10 dollars. Il s'agit de l'effet catalyseur, par lequel les interventions financées par le CIR peuvent débloquent ou attirer des investissements et des programmes à plus grande échelle de la part de gouvernements, de partenaires de développement, d'investisseurs privés ou d'autres sources de financement innovant. L'objectif de ce pivot est de faire en sorte que le CIR agisse comme un catalyseur de l'impact transformationnel.

Tout au long des phases initiale et de rédaction, le Secrétariat exécutif du CIR (SE) et le Gestionnaire du Fonds d'affectation spéciale pour le CIR (GFAS) fournissent une assistance technique sur mesure pour aider les pays à élaborer des DPP de haute qualité:

- Le SE fournit des notes d'orientation, des modèles standard et des contributions techniques détaillées, garantissant que le DPP aligne les priorités nationales des PMA sur les objectifs de la troisième phase du CIR et les priorités transversales et reflète les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre des programmes d'Aide pour le commerce dans les contextes des PMA. Le SE travaille également en étroite collaboration avec l'UNMO et d'autres parties prenantes nationales pour affiner la logique d'intervention, clarifier les résultats attendus et renforcer les cadres de suivi et d'évaluation (S&E).
- Dans le cadre de l'élaboration du DPP, le SE soutient activement le pays/l'UNMO dans les efforts de mobilisation des ressources pour atteindre les partenaires de développement aux niveaux national, régional et global. L'objectif est d'obtenir des financements complémentaires, de nouer des partenariats stratégiques et d'aligner l'aide extérieure sur les priorités définies dans le DPP, ce qui permettra d'accroître l'impact et la durabilité des interventions appuyées par le CIR.
- Le GFAS fournit des conseils et une supervision sur la structure des coûts, les normes fiduciaires et les hypothèses de mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'approvisionnement, les ressources humaines, les sous-subsidations et le réalisme budgétaire. Son rôle est de veiller à ce que tous les budgets proposés soient solides, précis, transparents et pleinement alignés sur les politiques de gestion financière du CIR. Il s'agit notamment d'examiner les hypothèses de coûts, de donner des conseils sur l'échelonnement des ressources et de veiller à ce que les plans de viabilité financière et les principes d'optimisation des ressources soient intégrés dans la conception du programme.

- Les examens conjoints du SE et du GFAS du projet de DPP garantissent la cohérence entre la conception technique, les approches de mise en œuvre et la structuration financière, en fournissant un retour d'information consolidé qui aide les pays à finaliser un DPP qui soit à la fois pertinent sur le plan stratégique, réalisable sur le plan opérationnel et pleinement aligné sur les normes du CIR.

En combinant l'engagement des parties prenantes dans le pays avec un soutien ciblé du SE et du GFAS, y compris un soutien proactif à la mobilisation des ressources, le processus de préparation du DPP équilibre les priorités nationales avec les normes de qualité du CIR, jetant ainsi une base solide pour des interventions efficaces et durables liées au commerce et à l'investissement. Sur la base des demandes des pays, des DPP pourraient être élaborés et/ou mis en œuvre avec l'appui des partenaires de mise en œuvre (PMO).

Encadré 2. Les principaux domaines d'appui dans le cadre du Dispositif de financement 1 comprennent:

- Élaboration et mise en œuvre de politiques nationales en matière de commerce et d'investissement et de cadres réglementaires, en veillant à leur alignement sur les normes internationales et les priorités nationales, ainsi qu'à l'intégration des priorités transversales.
- Renforcement des Arrangements nationaux de mise en œuvre du CIR, y compris un appui durable aux Unités nationales de mise en œuvre du CIR (UNMO) pour coordonner et mettre en œuvre les initiatives liées au commerce et à l'investissement.
- Formation et renforcement des capacités des fonctionnaires, des agences de promotion de l'investissement et des acteurs du secteur privé – en particulier les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME).
- Intégration des objectifs commerciaux et d'investissement dans les plans de développement nationaux et les stratégies sectorielles, en veillant à la cohérence des politiques au sein du gouvernement.
- Renforcement des mécanismes nationaux de coordination, favorisant une meilleure collaboration interministérielle et entre les parties prenantes sur les questions de commerce et d'investissement.
- Opportunités d'apprentissage et d'échanges entre pairs, permettant aux pays de partager leurs expériences en matière de politique commerciale, de facilitation de l'investissement et d'approches de financement innovantes.
- Appui à l'engagement des PMA dans les négociations commerciales régionales et multilatérales et dans la mise en œuvre des cadres commerciaux et d'investissement, y compris l'accession à l'OMC.
- Appui aux PMA pour la réalisation de diagnostics commerciaux et d'investissement, d'évaluations du commerce numérique et des technologies, ainsi que d'autres études analytiques afin d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.
- Appui aux PMA dans l'élaboration de matrices d'actions prioritaires, s'appuyant sur les capacités existantes, les EDIC/mises à jour des EDIC et d'autres études sectorielles ou thématiques, qui servent de base pour évaluer et prioriser les interventions liées au commerce et à l'investissement.
- Appui aux stratégies de reclassement des PMA.
- Appui à la préparation du DPP lorsque nécessaire.

3. Principes directeurs généraux

Toutes les composantes et activités du DPP doivent démontrer leur nature catalytique (potentiel de mise à l'échelle, additionnalité, impact transformationnel et effet de levier) tout en étant cohérentes, inclusives et durables. Les principes directeurs suivants sous-tendent l'élaboration et la mise en œuvre du DPP:

Appropriation nationale et priorités spécifiques au contexte

Les interventions doivent être fermement ancrées dans les stratégies nationales de développement, de commerce et d'investissement et faire preuve d'un leadership et d'un soutien clairs de la part du gouvernement et du soutien d'autres autorités nationales et locales compétentes et de groupes de parties prenantes. Le DPP devrait refléter le programme de réformes du pays, les réalités institutionnelles et le contexte socio-économique, sur la base des priorités identifiées au moyen d'une analyse fondée sur des données probantes et validées par des consultations inclusives. Cela permet de s'assurer que le DPP est dirigé par les pays, qu'il bénéficie d'un soutien politique et qu'il est réalisable sur le plan institutionnel, ce qui renforce la légitimité, favorise la responsabilisation et augmente les chances d'obtenir des résultats durables.

Conception fondée sur des données probantes

Le DPP doit être fondé sur des preuves fiables, récentes et pertinentes. Il s'agit notamment de Matrices des actions de l'EDIC/de sa mise à jour, d'évaluations de la compétitivité sectorielle, d'analyses des chaînes de valeur, d'études sur le climat d'investissement, de diagnostics de la performance commerciale et d'autres recherches techniques. Les données probantes doivent justifier directement le choix des interventions, les relier aux produits et aux résultats attendus et démontrer comment elles répondent aux contraintes ou aux opportunités identifiées. Cette approche renforce la pertinence et garantit que les interventions sont ciblées et percutantes.

Alignement sur les priorités de la troisième phase du CIR

Chaque DPP doit contribuer à au moins un des deux objectifs de la troisième phase du CIR:

- Renforcer les cadres institutionnels et politiques pour le commerce et l'investissement, notamment en améliorant la coordination des institutions liées au commerce, en améliorant les cadres réglementaires et en favorisant la cohérence des politiques de commerce et d'investissement.
- Améliorer la compétitivité commerciale et élargir les débouchés commerciaux grâce à des interventions catalytiques qui améliorent l'environnement des affaires, renforcent les capacités productives, facilitent l'intégration des chaînes de valeur et ouvrent de nouveaux débouchés.

Les DPP qui visent ces deux objectifs sont fortement encouragés, car ils ont tendance à générer un changement systémique plus large. Cependant, les interventions des DPP peuvent être échelonnées dans leur mise en œuvre – en commençant par les fondements institutionnels et politiques, puis en s'étendant à la compétitivité et aux opportunités de marché, à mesure que les capacités et les conditions évoluent.

Approche modulaire

Les activités devraient être structurées en composantes clairement définies, chacune d'entre elles devant comporter des produits, des résultats et des indicateurs de rendement mesurables. La structure modulaire permet aux pays d'adopter une approche progressive et souple de la formulation et de la mise en œuvre du DPP, en séquençant les interventions en fonction de l'état de préparation des institutions, de la disponibilité des financements et des nouvelles priorités. Cette conception permet d'adapter le DPP aux contextes globaux, régionaux et nationaux en constante évolution, tout en préservant une cohérence stratégique.

Concrètement, l'approche modulaire peut être structurée comme suit:

- Module 1: Préparation du DPP (*soutenu par le Dispositif de financement 1*), qui fournit une assistance spécifique et limitée dans le temps pour soutenir l'élaboration du DPP, y compris la consultation des parties prenantes, la détermination initiale de la portée de la mobilisation de ressources complémentaires, les exercices d'établissement des priorités au travers de la MAP, l'élaboration d'un cadre de coûts et de résultats. Cette assistance peut être obtenue soit par le biais d'une subvention à l'élaboration du DPP, soit par le biais du budget global du CIR, en fonction des besoins spécifiques et du contexte du pays. Toutefois, les pays peuvent utiliser le cadre et les ressources actuels du Dispositif intérimaire du CIR pour soutenir l'élaboration du DPP.
- Module 2: Première composante du DPP (*soutenue par le Dispositif de financement 1 – voir Encadré 2*), qui se concentre sur le soutien aux interventions qui renforcent les cadres institutionnels et politiques pour le commerce et l'investissement.
- Module 3: Deuxième composante du DPP (*soutenue par le Dispositif de financement 2 – voir Encadré 3*), qui vise à soutenir les interventions catalytiques qui attirent les investissements, renforcent la compétitivité commerciale et élargissent les débouchés commerciaux.

La progression à travers les trois Modules dans un ordre strict n'est pas obligatoire. Les pays peuvent se passer du Module 1 s'ils ont déjà la capacité institutionnelle et la base de données factuelles nécessaires pour élaborer un DPP à part entière couvrant les deux composantes ou une seule.

L'approche axée sur les résultats intégrée à chaque Module permet un suivi systématique des progrès par rapport à des indicateurs définis, favorise l'apprentissage en temps réel et soutient une gestion adaptative en réponse à l'évolution des circonstances. Cette flexibilité permet également de mettre à jour le DPP au fur et à mesure de la mobilisation de ressources supplémentaires, garantissant qu'il demeure un cadre dynamique pour le développement de partenariats et l'alignement des interventions. Cette combinaison de flexibilité modulaire, de dispositifs de financement ciblés et d'orientation vers la performance favorise la responsabilité, la transparence et l'amélioration continue, tout en veillant à ce que les investissements du CIR restent pertinents et efficaces.

Potentiel de mise à l'échelle des interventions et des résultats

Les interventions doivent être conçues de manière à reproduire ou à étendre des modèles réussis et des résultats impactant au niveau national ou régional. Dès le départ, il est nécessaire d'identifier comment l'initiative sera élargie, approfondie ou adaptée pour atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires ou couvrir une zone géographique plus large. Le potentiel de mise à l'échelle doit s'appuyer sur des données de suivi solides, des structures de coûts transparentes et des stratégies permettant de mobiliser des ressources supplémentaires et de tirer parti des interventions

pertinentes non liées au CIR. Le respect de ce principe permet de maximiser l'impact à long terme des investissements du CIR, en veillant à ce que les succès des projets pilotes se transforment en changements transformationnels.

Effet de levier et financement catalytiques

Le DPP doit démontrer comment les ressources du CIR seront utilisées de manière catalytique pour attirer et mobiliser des financements supplémentaires en faveur des priorités commerciales et d'investissement. Cela inclut le renforcement des capacités des gouvernements et des UNMO afin de tirer parti du soutien à travers des projets pilotes de validation de concept, des études de faisabilité, des mécanismes de réduction des risques, des structures de financement mixte et vert, ainsi que des efforts ciblés de mobilisation de ressources. Les interventions doivent être conçues non pas comme des initiatives isolées, mais comme des leviers permettant de débloquer des investissements plus importants provenant des budgets gouvernementaux, des partenaires au développement et du secteur privé. En intégrant des stratégies de levier dans le DPP, les pays s'assurent que les fonds du CIR servent de déclencheur pour un impact transformationnel bien au-delà du champ d'action du programme lui-même.

Durabilité

Le DPP doit définir des stratégies claires pour pérenniser les résultats au-delà de la fin du financement du CIR. Il s'agit notamment d'intégrer les capacités institutionnelles et techniques dans les systèmes gouvernementaux – y compris l'UNMO, d'intégrer les activités dans les plans et/ou budgets gouvernementaux et sectoriels et mettre en place des mécanismes de financement durables. Le DPP devrait également mettre en évidence les possibilités de réplication et d'extension des interventions réussies, en veillant à ce que les résultats puissent être multipliés et adaptés à d'autres contextes. Les partenariats avec le secteur privé et d'autres partenaires de développement devraient être poursuivis afin de tirer parti de ressources complémentaires, d'étendre la portée et de renforcer la durabilité et l'impact des résultats.

Inclusivité et priorités transversales

Le DPP devrait intégrer les priorités transversales de la troisième phase du CIR: l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes, la résilience climatique et l'évolution de la transformation numérique. Cela garantit qu'une croissance tirée par le commerce est socialement inclusive, durable sur le plan environnemental et orientée vers l'avenir. L'inclusion signifie également l'engagement actif des groupes marginalisés, la promotion d'un accès équitable aux opportunités et l'élimination des obstacles qui empêchent la pleine participation au commerce et à l'investissement.

Le respect de ces principes garantit que le DPP constitue un instrument crédible et stratégique pour orienter les investissements du CIR, favoriser l'appropriation nationale et mobiliser un plus large éventail de partenaires de développement et d'investisseurs.

Encadré 3. Les principaux domaines d'appui dans le cadre du Dispositif de financement 2 comprennent:

- Projets pilotes de développement de chaînes de valeur et de diversification des exportations pour identifier et mettre à l'échelle des produits et services à fort potentiel.
- Amélioration de la productivité et renforcement de la résilience dans les secteurs clés, tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière, les services et le commerce numérique, permettant aux entreprises de mieux concurrencer sur les marchés régionaux et mondiaux.
- Développement des MPME, incluant leur formalisation, l'amélioration de la productivité et la préparation à l'exportation, afin d'assurer leur intégration dans les marchés nationaux et internationaux.
- Modernisation de la logistique commerciale, des normes de qualité et des systèmes de certification, réduisant les obstacles à l'entrée sur les marchés et améliorant la conformité aux exigences internationales.
- Études de faisabilité et préparation de projets, en particulier pour les partenariats publics-privés, permettant aux pays de structurer des projets viables et prêts à l'investissement avec un potentiel transformateur.
- Réduction des risques dans la structuration de financements mixtes et verts, permettant aux PMA de mobiliser des capitaux publics et privés pour des investissements en faveur du développement durable.
- Initiatives ciblées de promotion et de facilitation de l'investissement, conçues pour renforcer les capacités nationales à attirer et retenir des investissements de qualité.
- Appui à l'introduction, à la promotion, au pilotage et à l'adoption de technologies innovantes ainsi que de modèles commerciaux et financiers novateurs.

4. Processus d'approbation

Le processus d'approbation du DPP comprend trois phases clés: approbation nationale, évaluation technique et fiduciaire/financière et approbation formelle par le CEO.

Étape 1 – Examen et approbation à l'échelle nationale

Une fois que le projet de DPP a intégré toutes les observations conjointes et les réactions du SE et du GFAS, il est soumis pour examen au CDN. La validation par le CDN est essentielle, car elle reflète le large consensus national autour des priorités, de la conception et du séquençage du DPP. Cette étape permet de s'assurer que tous les ministères, agences, représentants du secteur privé et acteurs de la société civile concernés ont eu l'occasion de contribuer aux interventions proposées et de les valider. S'il n'y a pas de CDN actif en place, le DPP peut être approuvé par un comité d'évaluation ad hoc au niveau national.

Si l'UNMO ou le ministère du commerce souhaite obtenir des conseils sur l'orientation stratégique de l'élaboration de son DPP, il peut rédiger une courte note conceptuelle et la partager avec le SE pour examen et orientation. La note conceptuelle vise à fournir un aperçu clair et de haut niveau de la raison d'être, de l'adéquation stratégique, des principaux objectifs et de la portée de l'intervention, sans entrer dans les détails techniques ou opérationnels. Cette étape permet de s'assurer que l'approche proposée est bien alignée sur les objectifs de la troisième phase du CIR avant que le pays n'investisse beaucoup de temps et de ressources dans la préparation d'un DPP à part entière.

Étape 2 – Soumission formelle au SE

Après la validation par le CDN ou le comité d'évaluation ad hoc du DPP, la version finale du DPP – accompagnée du procès-verbal officiel de la réunion du CDN ou du comité d'évaluation ad hoc du DPP confirmant son approbation – est officiellement soumise au SE pour examen. À ce stade, le SE lance le processus de qualité à l'entrée (Q@E) en étroite coordination avec le GFAS. Ce processus implique un examen détaillé de la robustesse technique du DPP, de sa cohérence avec les objectifs de la troisième phase du CIR, de sa viabilité financière et de son respect des normes fiduciaires et de passation des marchés. L'évaluation Q@E est finalisée à l'issue d'un processus d'examen par les pairs dirigé par le Coordinateur du SE responsable pour le pays soumissionnaire, avant la préparation du rapport d'évaluation du DPP.

Étape 3 – Préparation du rapport d'évaluation du DPP

Sur la base de l'évaluation Q@E couvrant les domaines programmatique et fiduciaire, le SE et le GFAS préparent conjointement un rapport d'évaluation du DPP. Ce rapport consolide leurs conclusions sur l'alignement du DPP sur les principes du CIR, la base de données, le cadre de résultats, la stratégie de gestion des risques et les priorités transversales, tout en fournissant une évaluation rigoureuse du réalisme budgétaire, de la solidité fiduciaire, des structures de coûts et du respect des normes de gestion financière du CIR. Ce rapport sert de principal document de référence pour l'examen du CEO et comprend des recommandations spécifiques, le cas échéant, pour renforcer davantage le DPP avant son approbation.

Étape 4 – Examen et décision du CEO

Le Directeur exécutif du SE soumet le DPP, ainsi que le rapport d'évaluation du DPP, au CEO pour examen formel et décision. Les membres du CEO évaluent si le DPP satisfait aux exigences stratégiques, techniques et fiduciaires/financières requises pour le financement par le CIR. Si des observations de fond qui ne peuvent pas être prises en compte à travers des recommandations sont formulées, le SE et le GFAS travaillent en étroite collaboration avec le PMA pour réviser le DPP en conséquence.

Étape 5 – Nouvelle soumission (au besoin)

Si des modifications majeures sont nécessaires, le DPP révisé est soumis de nouveau au CEO pour un nouveau cycle d'approbation. Ce processus itératif permet de s'assurer que la version finale reflète à la fois les priorités nationales et les normes de qualité les plus élevées du cadre du CIR.

Étape 6 – Formalisation par le biais d'un accord juridique

Une fois approuvé, le CEO donne instruction au GFAS de conclure un accord juridique avec le gouvernement du PMA ou le PMO. L'accord juridique officialise le cadre convenu pour le soutien du CIR, définit les engagements de financement (qui peuvent être annuels ou pluriannuels, sous réserve de la disponibilité des fonds dans le FASCIR) et définit les obligations mutuelles du CIR et du gouvernement du PMA ou du PMO. L'accord juridique, ainsi que le plan de travail et le budget qui y sont annexés, restent le seul document contraignant régissant le soutien financier du CIR. Cette approche progressive de l'approbation garantit que le DPP est entièrement approprié par le pays, qu'il est aligné sur les objectifs du CIR et qu'il est prêt à être mis en œuvre avec succès, tout en assurant la transparence et la prévisibilité pour toutes les parties concernées.

APPENDICE: Modèle de DPP [35 pages maximum, y compris les annexes]

Page de couverture

- Nom du pays
- Titre: Document de programme pays pour la troisième phase du CIR
- Version et date: Projet/Final, date
- Logo du CIR; le nom et le logo d'autres partenaires financiers

Page récapitulative

Sous-titre	Titre spécifique du programme.
Entité bénéficiaire de la subvention	Préciser le nom de l'institution principale (p. ex., ministère du commerce).
PMO	Spécifier le nom du PMO (par exemple, UNMO).
Sous-PMO	Spécifier le nom du ou des sous-PMO, le cas échéant.
Durée	p. ex., 5 ans – de janvier 2026 à décembre 2030.
Coût total et sources de financement	Indiquer le coût total du DPP en dollars américains (USD).
• FASCIR	Indiquer le financement demandé au CIR, en fournissant une ventilation claire entre: - Dispositif de financement 1 - Dispositif de financement 2
• Contribution financière de contrepartie du gouvernement	Indiquer l'allocation budgétaire gouvernementale prévue.
• Contribution de contrepartie en nature du gouvernement	Fournir une estimation financière de la contribution gouvernementale en nature attendue en termes d'espace de bureau, de temps de travail de personnel ou de personnel détaché, d'équipement, de véhicules, de services publics, etc.
• Cofinancement de xxxxxx	Indiquer le cofinancement obtenu d'autres sources. Ajouter autant de lignes que nécessaire.
Validation	Indiquer le nom de l'organisme de validation et la date de validation (par exemple, validé par le CDN le 12/01/2026).
Soumission	Indiquer le nom de l'entité qui soumet la demande et la date de la soumission (par exemple, Soumis par l'UNMO le 15/01/2026).
Personne de contact	Indiquer le nom, la fonction et les coordonnées du principal responsable de la coordination de la mise en œuvre du DPP.

Résumé exécutif (max. 2 pages)

Fournir un bref aperçu résumant l'objectif, la durée et les résultats attendus du DPP.

1. Contexte du pays et justification stratégique (max. 2 pages)

Présenter un aperçu factuel du contexte économique (y compris le commerce et l'investissement), les principaux défis et opportunités, y compris les tendances socio-économiques (PIB, emploi et pauvreté), les résultats commerciaux (tendances des exportations et des importations et balance commerciale), les performances en matière d'investissement, un résumé des résultats du diagnostic (EDIC/mise à jour de l'EDIC et études sectorielles), l'état de l'intégration commerciale régionale et

globale, les enseignements tirés des interventions passées du CIR, les initiatives nationales et régionales en cours appelant à des synergies, etc.

2. Matrice des actions prioritaires (max. 1.5 page)

Expliquer comment la MAP rassemble les priorités dans un cadre structuré et séquencé, ancrant le DPP dans des données probantes et les stratégies nationales. Comment elle fournit la base pour aligner les interventions, séquencer les réformes et mobiliser les ressources provenant du gouvernement, des partenaires au développement et du secteur privé. Souligner que la MAP (annexée au DPP) est un outil évolutif, à mettre à jour régulièrement en fonction de l'évolution des priorités nationales, des capacités institutionnelles et des opportunités de marché.

3. Théorie du changement et cadre de résultats (max. 1 page)

Présenter une explication claire de la façon dont les interventions du DPP, financées par le CIR et d'autres partenaires, mèneront aux résultats escomptés, en vous appuyant sur des données probantes et des hypothèses logiques. Montrer le chemin depuis les intrants jusqu'à l'impact à long terme et expliquer comment le but et les résultats du DPP s'alignent sur les stratégies nationales, les objectifs de la troisième phase du CIR et les Objectifs de développement durable.

4. Composantes du programme (max. 3 pages)

Décrire l'approche modulaire et le séquençage des interventions du programme, en fonction de la disponibilité des ressources par rapport aux ressources attendues, y compris les interventions financées à la fois par le CIR et par d'autres partenaires.

Décrire, pour la Composante 1, les interventions dans les principaux domaines d'appui relevant du Dispositif de financement 1, y compris l'élaboration des politiques, le renforcement de l'UNMO, la formation et la coordination.

Décrire, pour la Composante 2, les interventions dans les principaux domaines d'appui relevant du Dispositif de financement 2, y compris l'amélioration de la compétitivité du secteur privé, la diversification des exportations et l'expansion des débouchés commerciaux.

5. Priorités transversales (max. 1 page)

Expliquer comment les questions de genre, de jeunesse, de climat et de numérique sont prises en compte.

6. Modalités de mise en œuvre (max. 2 pages)

Décrire les arrangements institutionnels et opérationnels pour la mise en œuvre, la coordination et le contrôle et expliquer comment ceux-ci s'intègrent dans le système national. Il s'agit notamment d'évaluer les capacités et d'identifier les besoins en matière d'assistance technique, ainsi que le rôle et les responsabilités du PMO et du ou des sous-PMO. Mettre en évidence comment les ressources humaines seront suffisantes pour assurer la mise en œuvre et la clôture rapides et efficaces du DPP. Inclure un organigramme des arrangements de mise en œuvre, y compris les lignes de responsabilité hiérarchique.

7. Gestion fiduciaire et financière (max. 1.5 page)

Décrire le statut juridique du PMO, son enregistrement et son placement institutionnel, en confirmant son autorité et sa capacité à gérer le financement du CIR (à compléter par l'évaluation du GFAS des capacités, le cas échéant). Décrire le personnel de gestion financière, la supervision et les systèmes qui garantissent l'efficacité des transactions, le contrôle de la qualité, l'établissement de rapports et la séparation des fonds du CIR. Démontrer comment les principes et les systèmes d'approvisionnement garantiront la ponctualité, la qualité et l'optimisation des ressources dans la livraison des résultats du DPP. Indiquer comment les systèmes de ressources humaines et de recrutement couvriront l'embauche de consultants et le recours à du personnel gouvernemental (partagé ou dédié), conformément à l'organigramme. Présenter des systèmes permettant d'auditer annuellement en temps utile les états financiers et de respecter les règles et procédures, conformément aux normes du CIR.

8. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA) (max. 1.5 page)

Présenter un plan de SEA clair montrant comment les progrès seront suivis, les leçons saisies et les résultats communiqués. Il s'agit notamment de définir des indicateurs clairs et mesurables au niveau des produits et des résultats pour chaque composante du programme; préciser les méthodes et les sources de collecte des données; l'attribution des rôles et des responsabilités pour le SEA au niveau de l'UNMO et des partenaires; et la description des processus d'apprentissage.

9. Plan de communication (max. 1.5 page)

Présenter un plan sur la manière dont le DPP utilisera les communications comme outil pour renforcer la visibilité des réalisations tout au long de la durée de vie du DPP. Le plan de communication doit relier les aspects du DPP à des activités et processus de communication concrets, partager les progrès et les résultats avec les parties prenantes et mettre en valeur les réalisations afin de garantir la visibilité, l'engagement et la mobilisation des ressources.

10. Gestion et atténuation des risques (max. 1 page)

Déterminer les risques et les stratégies d'atténuation au moyen d'un cadre de gestion des risques qui identifie les principaux risques à travers les dimensions politiques, économiques, sociales, environnementales et opérationnelles; évalue la probabilité (faible, moyenne, élevée) et l'impact potentiel (faible, moyen, élevé) de chaque risque; fournit des mesures d'atténuation spécifiques pour chaque risque; et décrit les mécanismes d'alerte précoce qui déclencheront des mesures d'intervention avant que les risques ne s'aggravent.

11. Optimisation des ressources (max. 1.5 page)

Expliquer comment le DPP garantira une optimisation des ressources conforme au cadre de l'optimisation des ressources de la troisième phase du CIR approuvé par le CEO. En particulier, indiquer comment les 4 "E" seront appliqués de manière uniforme dans l'ensemble du DPP:

- Économie: Décrire comment les intrants seront achetés ou mobilisés de manière rentable sans compromettre la qualité.
- Efficience: Décrire comment les ressources seront gérées pour maximiser les produits et les résultats par rapport aux intrants.
- Efficacité: Démontrer comment les interventions proposées permettront d'obtenir des résultats mesurables alignés sur les priorités nationales et les objectifs du CIR.

- Équité: Expliquer comment les interventions favoriseront des avantages inclusifs, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux MPME.

Décrire également les mesures prises pour s'assurer que les interventions prévues sont réalistes, financièrement responsables et alignées sur la capacité d'absorption du pays. Se référer, dans la mesure du possible, aux indicateurs de suivi de l'optimisation des ressources figurant dans le cadre de l'optimisation des ressources de la troisième phase du CIR.

12. Partenariats et mobilisation des ressources (max. 1.5 page)

Expliquer comment des ressources supplémentaires ont été ou seront obtenues et comment les résultats ont soutenu le financement du CIR. Il s'agit notamment d'identifier et d'obtenir les sources de cofinancement existantes et potentielles, y compris les budgets nationaux, les partenaires financiers bilatéraux, les banques régionales de développement, les partenaires du secteur privé et les mécanismes de financement innovants; de décrire comment l'UNMO et le ministère du commerce engageront de manière proactive les partenaires – par le biais d'événements de mobilisation de ressources, de sensibilisation bilatérale et de présentations spécifiques à des projets; d'expliquer comment les interventions financées par le CIR seront intégrées dans les institutions nationales et des politiques, assurant la continuité au-delà de la vie du DPP; et la mise en évidence des stratégies d'engagement du secteur privé, telles que les campagnes de promotion des investissements ou les mécanismes de partage des risques.

13. Résumé du budget (max. 1 page)

Présenter un budget résumé qui ventile les coûts par Composante (Composante 1 et Composante 2) et, au sein de chacune d'elles, par grand secteur d'activité; indique les sources de financement pour chaque poste; présente un plan annuel d'échelonnement correspondant au calendrier de mise en œuvre, à la disponibilité des ressources et à la capacité d'absorption; et comprend une note budgétaire expliquant les principaux facteurs de coûts, les hypothèses et les arrangements éventuels de partage des coûts.

14. Stratégie de durabilité (max. 1 page)

Décrire comment les résultats, les systèmes et les capacités développés grâce au DPP seront maintenus au-delà de la fin de l'aide du CIR. Mettre l'accent sur l'intégration et la conservation des capacités, l'obtention de financements à long terme et la garantie de la viabilité et de l'appropriation institutionnelles.

Annexes du DPP

- **Annexe 1:** Diagramme de la théorie du changement – *Représentation visuelle de la logique d'intervention, des intrants à l'impact à long terme.*
- **Annexe 2:** Cadre logique complet – *Matrice de résultats complète, y compris les indicateurs, les niveaux de référence, les cibles, les sources de vérification et les hypothèses.*
- **Annexe 3:** Plan de travail (Excel) – *Calendrier et séquençage des activités, en fonction des indicateurs de résultats du cadre logique. Les activités de clôture devraient également être incluses.*
- **Annexe 4:** Ventilation du budget (Excel) – *Budget par poste par année, y compris la contribution du CIR, le cofinancement et tout soutien en nature. Les postes budgétaires doivent être fondés sur les activités prévues dans le plan de travail.*
- **Annexe 5:** Plan de SEA – *Stratégie détaillée de SEA, y compris les activités, les outils, la fréquence des rapports et les rôles.*
- **Annexe 6:** Plan de communication – *Plan décrivant la façon dont l'engagement des parties prenantes, l'échange d'information, la visibilité et la présentation des résultats seront réalisés aux niveaux national, régional et global.*
- **Annexe 7:** Matrice de gestion des risques – *Matrice décrivant les principaux risques, la probabilité, l'impact potentiel, les mesures d'atténuation et les mesures d'urgence.*
- **Annexe 8:** Matrice des actions prioritaires (MAP)
- **Annexe 9:** Matrice de cartographie du commerce et de l'investissement – *Matrice décrivant la cartographie des initiatives de commerce et d'investissement en cours et prévues.*